

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 76 / TRAM2 Tours / 1

PROJET DE CREATION DE LA LIGNE N°2 DU TRAMWAY DE TOURS (37)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président délégué aux mobilités de Tours Métropole Val de Loire, du 16 novembre 2017, demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-16-1,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Laurent JOSEPH est désigné comme garant du processus de concertation préalable relatif au projet de création de la ligne n°2 de tramway et d'extension de la ligne n°1 du tramway de Tours, avec l'appui de M. Roger SILHOL.

Le Président



Christian LEYRIT